

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1230**21 août 2002****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| A.T. Investment S.A., Luxembourg | 58997 | KBC Institutional Cash, Sicav, Luxembourg | 59003 |
| A.T. Investment S.A., Luxembourg | 58998 | KBC Renta, Sicav, Luxembourg | 59000 |
| Agrimeh S.C.I., Manternach | 59000 | L.H.L., Les Laboratoires Homéopathiques du Luxembourg, S.à r.l., Foetz | 59038 |
| Ajacom International S.A.H., Luxembourg | 59035 | L.H.L., Les Laboratoires Homéopathiques du Luxembourg, S.à r.l., Foetz | 59040 |
| Ajacom International S.A.H., Luxembourg | 59035 | Lebanon Holdings, Sicaf, Luxembourg | 58996 |
| Antigone S.A., Luxembourg | 59024 | Lux Foods S.A.H., Luxembourg | 59007 |
| Artesialux Finance S.A.H., Luxembourg | 59003 | Lux Foods S.A.H., Luxembourg | 59007 |
| Auto 97, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 59035 | Lux Foods S.A.H., Luxembourg | 59007 |
| Belair Management Company S.A., Luxembourg | 58999 | Luxtool, S.à r.l., Waldbillig | 58994 |
| Belubond Fund, Sicav, Luxembourg | 59033 | M.E.F. Holding S.A., Luxembourg | 59033 |
| Bresam S.A.H., Luxembourg | 59036 | Maestro Lux, Sicav, Luxembourg | 59034 |
| British and Continental Union Ltd S.A.H., Luxembourg | 59036 | Marbahia Holding S.A., Luxembourg | 59007 |
| British and Continental Union Ltd S.A.H., Luxembourg | 59036 | Marcuard Cook Fund Advisory S.A., Luxembourg | 58994 |
| BSI-New Biomedical Frontier, Sicav, Luxembourg | 58995 | Milesa, S.à r.l., Luxembourg | 59012 |
| Caravela Fund Sicav, Luxembourg | 58997 | Parcadia Asset Management S.A., Luxembourg | 59014 |
| Cera Invest, Sicav, Luxembourg | 58999 | Patria Investment Fund, Sicav, Luxembourg | 58995 |
| Chapiteaux Thill S.A., Pétange | 59006 | Quincaillerie Schleich, S.à r.l., Redange-sur-Attert | 58994 |
| Chapiteaux Thill S.A., Pétange | 59006 | Seven Investment S.A., Luxembourg | 59033 |
| China Film International Trading S.A., Luxembourg | 59031 | Sigma Fund Sicav, Luxembourg | 59000 |
| Déco-Peint, S.à r.l., Schuttrange | 59037 | Sigma Luxembourg S.A., Luxembourg | 59018 |
| Diversified Securities Fund, Sicav, Luxembourg | 58997 | Skirnerinvest S.A., Luxembourg | 59024 |
| Envoy Holding S.A., Luxembourg | 58996 | Société Civile Immobilière Magritte, Esch-sur-Alzette | 59023 |
| Envoy Holding S.A., Luxembourg | 58996 | Société Civile Immobilière Magritte, Esch-sur-Alzette | 59023 |
| Euroturk Sicav, Luxembourg | 58995 | Société Civile Immobilière Marigo, Luxembourg | 59033 |
| Fabor S.A., Luxembourg | 59029 | Sophalex S.A., Luxembourg | 59018 |
| Fichet-Bauche Luxembourg, S.à r.l., Schiffflange | 59034 | Synchron Luxembourg AG, Bereldange | 59029 |
| Futuro Holdings S.A., Luxembourg | 59004 | Synchron Luxembourg AG, Bereldange | 59031 |
| Isorama, S.à r.l., Luxembourg | 59031 | Terra Rosa S.C.I., Itzig | 59031 |
| Jefferies Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg | 59005 | Topvel Investments S.A., Luxembourg | 59037 |
| Jesmond Benelux S.A., Luxembourg | 59036 | UBAM, Sicav, Luxembourg | 58996 |
| Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg | 59034 | UBM Overseas Holdings, S.à r.l., Luxembourg | 59014 |
| Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg | 59005 | Vehuhiah S.A.H., Luxembourg | 59037 |
| Julius Baer Multifund, Sicav, Luxembourg | 59004 | Vehuhiah S.A.H., Luxembourg | 59037 |
| Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg | 59035 | Vehuhiah S.A.H., Luxembourg | 59037 |
| KB Lux Equity Fund, Sicav, Luxembourg | 59005 | Zambesi Finance Limited, Berkshire | 58999 |
| KB Lux Key Fund, Sicav, Luxembourg | 59006 | | |
| KBC Bonds, Sicav, Luxembourg | 59006 | | |
| KBC Districlick, Sicav, Luxembourg | 59004 | | |

QUINCAILLERIE SCHLEICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 504.249,- LUF.**Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 52, Grand-rue.
R. C. Diekirch B 2.104.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2001 ainsi que la résolution des associés concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2001, enregistrés à Mersch, le 14 juin 2002, vol. 128, fol. 53, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rédange, le 6 mai 2002.

C. Gloesener

Gérant

(92355/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juin 2002.

LUXTOOL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.Gesellschaftssitz: L-7680 Waldbillig, 6, rue de Christnach.
H. R. Diekirch B 4.022.*Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 7. Juni 2002*

Mit Entscheidung der außerordentlichen Generalversammlung vom 7. Juni 2002 beschliessen die Aktionäre im Zuge der Umstellung auf den EUR das Stammkapital der Firma auf 25.000,- EUR mit Rückwirkung auf dem 1. Januar 2002 zu erhöhen.

Das Stammkapital von 1.000.000,- LUF wird wie folgt umgewandelt:

| | |
|---|---------------|
| Umwandlungsfaktor (40,3399) | 24.789,35 EUR |
| Erhöhung des Kapitals durch Einbringung von Reserven. | 210,65 EUR |
| Total | 25.000,00 EUR |

Das Stammkapital von 25.000,- EUR ist eingeteilt in 100 Aktien je 250,- EUR.

Luxemburg, den 7. Juni 2002.

LUXTOOL, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2002, vol. 569, fol. 40, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92377/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 27 juin 2002.

MARCUARD COOK FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 68.826.*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration
par voie circulaire avec effet au 17 avril 2002*

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Madame Veronica Berger Collins comme Administrateur de la société.
- de coopter Monsieur Philipp Leibundgut en remplacement de Madame Veronica Berger Collins.
- que Monsieur Philipp Leibundgut terminera le mandat de son prédécesseur.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Philipp Leibundgut comme Administrateur.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration
par voie circulaire avec effet au 18 avril 2002*

Il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Neville Louis Arragon Cook comme Administrateur de la société.
- De coopter Monsieur Gustav Stenbolt en remplacement de Monsieur Neville Louis Arragon Cook.
- Que Monsieur Gustav Stenbolt terminera le mandat de son prédécesseur.
- De proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Gustav Stenbolt comme Administrateur.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2002

- la cooptation de Messieurs Gustav Stenbolt et Philipp Leibundgut en remplacement de Monsieur Neville Louis Arragon Cook et de Madame Veronica Berger Collins est ratifiée.
- ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG est réélu comme Commissaire aux Comptes pour un nouveau terme de 3 ans, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2005.

Extraits certifiés sincères et conformes

Pour MARCUARD COOK FUND ADVISORY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45929/526/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

EUROTURK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 80.438.

—
Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of 2 May 2002

- Messrs Hamdi Engin Türeli, Ibrahim Hizlikan, Gürman Tevfik, Klaus Schreiber and Kaan Tokat are re-elected as Directors for a new term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2003.

- Dr Wollert - Dr Elmendorff S.C., Luxembourg, is re-elected as Authorised Independent Auditor for a term of 1 year, ending at the Annual General Meeting of 2003.

Certified true extract

For EUROTURK

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45921/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

PATRIA INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.649.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 31 May 2002

- Messrs Stefan Duchateau, Erwin Schoeters, Petr Juza, Tomas Blazek and Serge D'Orazio are re-elected as Directors of the SICAV until the Annual General Meeting of 2005.

- DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg is re-elected as Authorised Independent Auditor until the Annual General Meeting of 2005.

Certified true extract

For PATRIA INVESTMENT FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45922/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

BSI-NEW BIOMEDICAL FRONTIER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 82.006.

—
Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 30 May 2002

It is resolved:

- to ratify the co-options of Messrs Andrea Fincato and Marco Rinaldi as Directors in replacement of Messrs Jan Van Troostenburg de Bruyn and Luca Parmeggiani.

- to elect Messrs Andrea Fincato and Marco Rinaldi and to re-elect Messrs Gianni Aprile and Serge D'Orazio as Directors for the ensuing year.

- to re-elect ANDERSEN S.A., Luxembourg, as Statutory Auditor for the ensuing year.

Certified true extract

For BSI - NEW BIOMEDICAL FRONTIER

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45930/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

UBAM, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.412.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2002

- les Administrateurs sont réélus pour un nouveau mandat de six ans, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour UBAM

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45923/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

LEBANON HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.687.

—
Extract of the resolutions taken by the Board of Directors effective 25 April 2002

It is resolved:

- to ratify the co-option of Mr Gerhard Engel in remplacement of Mr Reinier Ruigrok Van Der Werve.

- the loss of US\$ 3,569,210.- is allocated as follows:

to be carried forward: US\$ 3,569,210.-

- the following Directors be re-elected for the ensuing year:

Mr Peter Dicks, Mr Bernard M. Basecqz, Mr Francis Finlay, Mr Marwan Ghandour, Mr Miles Morland, Mr Nabil Nas-sar, BLAKENEY MANAGEMENT LIMITED, London, represented by Mr Thierry Hugnin, Mr Mickhael Fares, Mr Gerhard Engel, LEBANON INVEST ASSET MANAGEMENT, S.à r.l., represented by Mr Abdallah Saade.

- the mandate of ERNST & YOUNG as Authorised Independent Auditor is confirmed.

Certified true extracts

For LEBANON HOLDINGS

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45924/526/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ENVOY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.338.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

FIDUPAR

Signatures

(45956/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ENVOY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.338.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

FIDUPAR

Signatures

(45957/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

CARAVELA FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 80.391.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors by circular way effective on 3 May 2002

It is resolved:

- to co-opt Mrs Suzanna Maria Luiz Figueiredo Vicente in replacement of Mr Rui Paulo Martins Vilas, provided the CSSF's approval.
- To propose to the Annual General Meeting to ratify the co-option Mrs Suzanna Maria Luiz Figueiredo Vicente in replacement of Mr Rui Paulo Martins Vilas, provided the CSSF's approval.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of 3 June 2002

- It is decided to continue to pay EUR 2,000.- monthly as Director's fee to Mr Peter T. Phelan, as already decided by the Board on 1st February 2001.
- The co-option of Mrs Suzanna Maria Luiz Figueiredo Vicente in replacement of Mr Rui Paulo Martins Vilas, provided the CSSF's approval, is ratified.
- Mrs Suzanna Maria Luiz Figueiredo Vicente is elected and Messrs Marcos Tavares De Almeida Lagoa, Fernando Fonseca Cristino Coelho and Peter T. Phelan are re-elected as Directors for the ensuing year.
- PricewaterhouseCoopers is re-elected as Authorised Independent Auditor for a new term of 3 years, ending at the Annual General Meeting of 2005.

Certified true extract

For CARAVELA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45931/526/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

DIVERSIFIED SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.138.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 6 juin 2002

- Messieurs Jean-Paul Loos, Rafik Fischer et Michel Meert sont élus et Monsieur Daniel Van Hove est réélu comme Administrateurs pour un nouveau terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.
- DELOITTE & TOUCHE, LUXEMBOURG, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.
- La démission de Monsieur Jean-Yves Mary est actée.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour DIVERSIFIED SECURITIES FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45932/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**A.T. INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. T.G. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 60.923.

L'an deux mille deux, le seize mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.G. INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 60.923, constituée suivant acte reçu le 12 septembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 719 du 24 décembre 2001 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en A.T. INVESTMENT S.A.

2. Abandon du régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption du statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant l'article 4 des statuts comprenant l'objet social par le texte suivant.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

3. Modification afférente des statuts.

4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en A.T. INVESTMENT S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participations financières (Soparfi) en remplaçant le texte exprimant l'objet social par celui repris à l'ordre du jour.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 1 et 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts formé une société anonyme sous la dénomination de A.T. INVESTMENT S.A.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et de licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 135S, fol. 51, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

J. Elvinger.

(45976/211/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**A.T. INVESTMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. T.G. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 60.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(45977/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

CERA INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.723.

—
*Extrait de la résolution du Conseil d'Administration prise
par voie circulaire avec effet au 12 février 2002*

Il est décidé:

- de coopter, sous réserve de l'accord de la CSSF, Monsieur Edwin De Boeck, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Ignace Van Oortegem, démissionnaire.
- que Monsieur Edwin De Boeck terminera le mandat de Monsieur Ignace Van Oortegem.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Edwin De Boeck.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour CERA INVEST

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45933/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

BELAIR MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.939.

—
*Extract of the resolutions taken by the Board of Directors
by circular way effective on 31 May 2002*

As Mr Jan Vanden Bussche has unfortunately died it is resolved to co-opt Mr Jean-André Stammet as a Director in replacement of Mr Jan Vanden Bussche.

Mr Jean-André Stammet will terminate his predecessor's mandate.

It will be proposed to the next General Meeting of the shareholders to ratify the co-option of Jean-André Stammet as a Director.

Certified true extract

On behalf of BELAIR MANAGEMENT COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45936/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ZAMBESI FINANCE LIMITED

Siège social: Berkshire, Bath Road.

—
EXTRAIT

En conformité avec l'article 160-2 de la loi du 10 août 1915

a) Il résulte d'une décision des «directors» de la société réunis à Luxembourg le 24 mai 2000 que la société a décidé d'établir son siège d'exploitation au Grand-Duché de Luxembourg.

L'adresse du siège d'exploitation a été fixée au 5, route de Luxembourg à L-4761 Pétange.

b) La société agit comme société de financement d'autres sociétés du groupe SARA LEE CORPORATION (USA).

c) La société est immatriculée sous le numéro 3.976.214 auprès du Companies House, Crown Way, Cardiff CF143UZ.

d) La dénomination du siège d'exploitation à Luxembourg est identique à celle de la société anglaise.

e) Les administrateurs («directors») de la société sont les personnes suivantes:

- Manfred Richard Baer, gérant SARA LEE GERMANY LTD, Obermarkt 27, D-82418 Murau;

- CJM Jackson, directeur juridique SARA LEE BRANDED APPAREL, 6, rue Marius Aufan, F-92300 Levallois-Perret;

- Victor Elvinger, avocat, 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Ils ont le pouvoir d'engager la société et de la représenter en justice.

f) Les statuts de la société sont déposés au Registre de Commerce avec une traduction française.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45970/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SIGMA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.828.

—
*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of Shareholders
held in Luxembourg on 10 June 2002*

It is resolved:

- to ratify the co-option of Mr Serge D'Orazio in replacement of Mr Rafik Fischer.

Certified true copy

For SIGMA FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45925/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

KBC RENTA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.669.

—
*Extrait de la résolution du conseil d'administration prise par voie circulaire
avec effet au 12 février 2002*

Il est décidé:

- de coopter, sous réserve de l'accord de la CSSF, Monsieur Edwin De Boeck comme Administrateur en remplacement de Monsieur Ignace Van Oortegem, démissionnaire.
- que Monsieur Edwin De Boeck terminera le mandat de Monsieur Ignace Van Oortegem.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Edwin De Boeck.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBC RENTA

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45938/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

AGRIMEH, Zivilrechtliche Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6850 Manternach, 11, Syrdallstrooss.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwei, den siebten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit Sitz in Echternach

Sind Erschienen:

- 1.) Herr Alex Mehlen, geboren am 27.10.1980 in Luxemburg, wohnhaft in L-6850 Manternach, Syrdallstrooss Nr 11,
- 2.) Herr Nicolas Mehlen, geboren am 4. 9.1944 in Luxemburg und Ehegattin, Dame Nelly Koob, geb. am 24.6.1949 in Luxemburg, beide ebenfalls wohnhaft in L-6850 Manternach, Syrdallstrooss Nr 11,

Die unter 1.) und 2.) aufgeführten Komparenten sind vertraglich verbunden durch einen Bewirtschaftungsvertrag vom 16.04.02

- 3.) Herr Robert Mehlen, geboren am 12.05.1949 in Luxemburg und Ehegattin, Dame Sandra Bettendorf, geb. am 24.11.1971 in Differdingen beide wohnhaft in L-6850 Manternach, Kirchewee Nr 2,

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die nachfolgende, zwischen Parteien vereinbarte Satzung einer zivilrechtlichen Gesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschliessen die vorbenannten Personen ihre beiden landwirtschaftlichen Betriebe zusammenzulegen und gemeinsam zu bewirtschaften. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Maßgabe der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Ausserdem ist die Gesellschaft, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Massnahmen berechtigt, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen.

II. Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen AGRIMEH. Ihr Sitz befindet sich in L-6850 Manternach, Syrdallstrooss 11, und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

III. Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wurde auf fünfzehn Jahre vereinbart. Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.

IV. Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital, in einem Gesamtwert von 244.000,- Euro (zweihundertvierundvierzigtausend Euro) umfasst folgende Einlagen:

A) Von Seiten des Herrn Mehlen Alex, vorbenannt:

| | |
|--|---------------------|
| a. Viehkapital: laut Anlage, abgeschätzt auf | 61.900 Euro |
| b. Maschinenkapital: laut Anlage | 111.600 Euro |
| Total | <u>173.500 Euro</u> |

B) Von Seiten der Eheleute Mehlen-Koob, vorbenannt:

| | |
|--------------------------------------|--------------------|
| c. Anteilscheine: Herdbuch | 500 Euro |
| Molkerei | 13.000 Euro |
| Total | <u>13.500 Euro</u> |

C) Von Seiten der Eheleute Mehlen-Bettendorf, vorbenannt:

| | |
|--|-------------|
| a. Viehkapital: laut Anlage, abgeschätzt auf | 55.800 Euro |
| b. Maschinenkapital: laut Anlage | 1.200 Euro |

Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge 244.000 (zweihundertvierundvierzigtausend) Euro, das in 488 (vierhundertachtundachtzig) Anteile von je 500 (fünfhundert) Euro aufgeteilt wird, welche den Einlagen entsprechend wie folgt zugeteilt sind:

| | |
|--|--------------------|
| An Herrn Mehlen Alex, vorbenannt: (dreihundertsiebenundvierzig) | 347 Anteile |
| An die Eheleute Mehlen-Koob, vorbenannt: (siebenundzwanzig) | 27 Anteile |
| An die Eheleute Mehlen-Bettendorf, vorbenannt: (hundertvierzehn) | 114 Anteile |
| Zusammen: (vierhundertachtundachtzig) | <u>488 Anteile</u> |

V. Übereignung von Anteilen

Art. 6. Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zuge stellt werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nach kommen in direkter Linie eines Gesellschafter, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufs recht auf die abzutretenden Anteile. Binnen einem Monat muss der Partner dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen Pflichten und Rechten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert, gilt die Gesellschaft als aufgelöst.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines Dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI. Tod eines Gesellschafters

Art. 7. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall können die übrigen Gesellschafter während einer Dauer von zwei Jahren den landwirtschaftlichen Betrieb, der den Gegenstand der Gesellschaft bildet, weiterführen. Um diese Weiterführung zu ermöglichen, verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschafters auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während der ser zwei Jahre eine Entschädigung zu, begreifend eine fünfprozentige Verzinsung der Einlagen sowie einen angemessenen Pachtwert für die dem gemeinsamen Betrieb zur Verfügung gestellte Bodenfläche und die Prämienrechte.

Bei Übernahme des elterlichen Betriebes nach dem Tode eines der Gesellschafter, gelten ebenfalls die Bestimmungen wie sie im Artikel 6 festgelegt sind.

Der Abtretungspreis wird nach einer von den Gesellschaftern festgelegten Formel auf Basis der drei letzten Bilanzen errechnet. Zu diesem Zwecke setzen die Gesellschafter jedes Jahr bei der Aufstellung der Bilanz den Wert eines Anteils fest, welcher die Parteien sowie deren Rechtsnachfolger unwiderruflich bindet. Die anzuwendende Formel wird in der internen Regelung festgelegt.

VII. Geschäftsjahr - Inventar - Bilanz - Gewinn- und Verlustrechnung - Verteilung des Gewinns

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres

Art. 9. Die Verwalter führen eine ordnungsgemässe landwirtschaftliche Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 10. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom landwirtschaftlichen Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert.

Art. 11. Der verbleibende Gewinn wird nach Massgabe des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt. Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt werden, zuerkannt.

Art. 12. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII. Haftung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon, Kleidungs-, Wohnungs-, und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 14. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 15. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich, aktiv in Person wie auch mit seinen Familienangehörigen an der Bewirtschaftung des gemeinsamen landwirtschaftlichen Betriebes nach bestem Wissen und Können teilzunehmen.

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer seine gesamte landwirtschaftliche Nutzfläche, die benötigten Betriebsgebäude, seine Milchquote und alle sonstigen Produktionsrechte an die Gesellschaft zu verpachten.

X. Verwaltung und Beschlüsse

Art. 17. Die Gesellschaftsführung besteht aus drei Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

1. Herr Alex Mehlen, vorbenannt,
2. Frau Nelly Mehlen-Koob, vorbenannt,
3. Herr Robert Mehlen-Bettendorf, vorbenannt,

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis, allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von 5.000 (fünftausend) Euro. Für Verpflichtungen, die den vor genannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften der drei Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei, vermittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigegeben.

Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend. Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse der Verwaltung müssen einstimmig genommen werden.

XI. Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Ausserordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Alle Beschlüsse der Generalversammlung müssen einstimmig genommen werden.

Art. 21. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses Protokoll wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet.

Auflösung - Liquidation

Art. 22. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1876 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschliessen.

Art. 23. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrigbleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

XIII. Schlussbestimmungen

Art. 24. Für alle Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1873 ff. des Zivilgesetzbuches anwendbar.

Art. 25. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, das der mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 26. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern auftreten, in betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 27. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am 17. April 2002 und endigt am einunddreissigsten Dezember 2002.

Kosten

Die Gesellschafter schätzen die Kosten der Gründung so wie diejenigen, die mit der Gründung im Zusammenhang stehen auf ungefähr 3.800,- Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben, welcher den Zivilstand der Parteien gemäss ihrer Personalausweise bescheinigt.

Gezeichnet: R. Mehlen, A. Mehlen, N. Mehlen, S. Bettendorf, N. Koob, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 juin 2002, vol. 353, fol. 78, case 7. – Reçu 2.440 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 14. Juni 2002.

H. Beck.

(45964/201/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

KBC INSTITUTIONAL CASH, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.266.

Extrait de la résolution du conseil d'administration prise par voie circulaire avec effet au 12 février 2002

Il est décidé:

- de coopter, sous réserve de l'accord de la CSSF, Monsieur Edwin De Boeck, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Ignace Van Oortegem, démissionnaire.
- que Monsieur Edwin De Boeck terminera le mandat de Monsieur Ignace Van Oortegem.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Edwin De Boeck.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KBC INSTITUTIONAL CASH

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45939/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ARTESIALUX FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(45949/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

KBC DISTRICLICK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.496.

—
*Extrait de la résolution du conseil d'administration prise par voie circulaire
avec effet au 12 février 2002*

Il est décidé:

- de coopter, sous réserve de l'accord de la CSSF, Monsieur Edwin De Boeck comme Administrateur en remplacement de Monsieur Ignace Van Oortegem, démissionnaire.
- que Monsieur Edwin De Boeck terminera le mandat de Monsieur Ignace Van Oortegem.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Edwin De Boeck.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC DISTRICLICK

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45940/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

FUTURO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 79.501.

—
Extract of the resolution taken at the Annual General Meeting of 27 Mai 2002

- Messrs António De Seixas Da Costa Leal, Alberto José Dos Santos Ramalheira, Engo José Joaquim Fragoso, Mario José Brandao Ferreira and Maria Aliete Barral Barrigana Ramos Da Costa are re-elected and Messrs António Barreiras Paulino and José António Arez Romão are elected, provided the CSSF's approval, as Directors for a new statutory term of one year, ending at the Annual General Meeting of 2003.

- ERNST & YOUNG is elected as new Authorised Auditor for a period of one year ending at the Annual General Meeting of 2003, provided the CSSF's approval.

Certified true extract

For FUTURO HOLDINGS S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45943/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

JULIUS BAER MULTIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.161.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 juin 2002, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Andreas Bär

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

- Freddy Brausch

ETUDE DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg

- Mathias Brüscheiler

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

- Walter Knabenhans

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstr. 36, CH-8010 Zürich

- John Pauly

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

- Dr Peter Spinnler

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

Pour JULIUS BAER MULTIFUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46031/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

JEFFERIES UMBRELLA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.758.

—
*Extract of the resolutions taken by the Board of Directors
at their Meeting held on 28 May 2002*

It is resolved to approve the resignation of Mr John L. Conroy from the Board of Directors with immediate effect. Following the resignation of Mr John L. Conroy, it is resolved to co-opt Mr Pier-Luigi Adolfo Quattropiani as a Director in replacement of Mr John L. Conroy to terminate his predecessor's mandate.

It is further resolved that the co-option of Mr Quattropiani will be submitted to the next meeting of the shareholders for ratification.

Certified true extract
On behalf of JEFFERIES UMBRELLA FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45944/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

KB LUX EQUITY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.091.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 2002

- Messieurs Jean-Paul Loos, Rafik Fischer et Michel Meert sont élus et Monsieur Daniel Van Hove est réélu comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

- Monsieur Jean-Yves Mary a démissionné de sa fonction d'Administrateur.

- DELOITTE & TOUCHE, Luxembourg, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour KB LUX EQUITY FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45945/526/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

JULIUS BAER MULTICASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.405.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 juin 2002, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Andreas Bär

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

- Freddy Brausch

ETUDE DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg

- Mathias Brüscheweiler

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

- Walter Knabenhans

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstr. 36, CH-8010 Zürich

- John Pauly

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

- Dr Peter Spinnler

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

Pour JULIUS BAER MULTICASH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46032/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

KB LUX KEY FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.616.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2002

- La cooptation de Messieurs Jean-Paul Loos, Michel Meert et Rafik Fischer comme Administrateurs en remplacement de Messieurs Etienne Verwilghen, Philippe Auquier et Bernard Basecqz est ratifiée.
- La démission de Monsieur Jean-Yves Mary est actée.
- Monsieur Daniel Van Hove est réélu comme Administrateurs et Messieurs Jean-Paul Loos, Michel Meert et Rafik Fischer sont élus comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.
- DELOITTE & TOUCHE, LUXEMBOURG, est réélue comme Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour KB LUX KEY FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45946/526/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

KBC BONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.062.

—
*Extrait de la résolution du conseil d'administration prise par voie circulaire
avec effet au 12 février 2002*

Il est décidé:

- de coopter, sous réserve de l'accord de la CSSF, Monsieur Edwin De Boeck comme Administrateur en remplacement de Monsieur Ignace Van Oortegem, démissionnaire.
- que Monsieur Edwin De Boeck terminera le mandat de Monsieur Ignace Van Oortegem.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Monsieur Edwin De Boeck.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC BONDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(45947/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

CHAPITEAUX THILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.209.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Capellen, le 18 juin 2002, vol. 138, fol. 83, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

(46056/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

CHAPITEAUX THILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 51.209.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Capellen, le 18 juin 2002, vol. 138, fol. 83, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

(46055/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

LUX FOODS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(45952/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

LUX FOODS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(45951/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

LUX FOODS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(45950/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

MARBAHIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-eighth of May.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,
itself represented by Mrs. Valérie Ingelbrecht, private employee, residing in Habay-la-Vieille (Belgium), and Mr Guillaume Martin-Saudax, lawyer, residing in Metz (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,
itself represented by Mrs. Valérie Ingelbrecht, prenamed, and Mr Guillaume Martin-Saudax, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of MARBAHIA HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participation, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Tuesday of March at 11.00 a.m. and the first time in the year 2003. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Suscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

| | |
|---|-----|
| 1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares | 155 |
| 2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares | 155 |
| Total: three hundred and ten shares | 310 |

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euros (EUR 1,900.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company in all circumstances by its sole signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, employée privée, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique), et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, juriste, demeurant à Metz (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht, prénommée, et Monsieur Guillaume Martin-Saudax, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARBAHIA HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mardi du mois de mars à 11.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié l'égal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| 2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| Total: trois cent dix actions. | 310 |

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les affaires de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Ingelbrecht, G. Martin-Saudax, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 12CS, fol. 81, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 juin 2002.

G. Lecuit.

(45969/220/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

MILESA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.

—
STATUTS

L'an deux mil deux, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Mile Miskulin, agent commercial, demeurant à F-95000 Cergy, 4, rue Ponceau.
2. URBAN INTERNATIONAL INC., établie à Main Street, Charlestown, (Nevis),
ici représentée par Monsieur Claude Santaliestra, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de directeur.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MILESA, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet en import comme en export l'achat, la vente et la location de matériel de BTP ainsi que l'assistance technique et la mécanisation industrielle.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille composant de tous titres et brevets de toutes origines, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune. Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----|
| 1. Monsieur Mile Miskulin, prénommé, cinq parts sociales | 5 |
| 2. URBAN INTERNATIONAL INC, préqualifiée, quatre-vingt-quinze parts sociales | 95 |
| Total: cent parts sociales | 100 |

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2002.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Mile Miskulin, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Miskulin, C. Santaliestra, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 12CS, fol. 81, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 juin 2002.

G. Lecuit.

(45973/220/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

PARCADIA ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.693.

Les comptes annuels au 31 octobre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2002.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Signatures

(45953/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

UBM OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 99, Grand-rue.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty- ninth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

UNITED BUSINESS MEDIA GROUP LTD, a company incorporated under the laws of England, with registered office at Ludgate House, 245 Blackfriars Road, London SE1 9UY, England,

represented by Eric Isaac, group resident manager residing in Moutfort, Luxembourg, by virtue of a power of attorney given to him in London on 28th May, 2002, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Company is UBM OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 5. The capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred United States Dollars (US\$ 12,500) divided into hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred United States Dollars (US\$ 100.-) each.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member according to the provision laid down by article 189 of the law of 10th August, 1915 as amended.

Art. 8. The Company is managed by one or several managers who need not be members. They are appointed and removed from office by the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates, and which resolves at the majority of the capital. They may be reelected and may be revoked ad nutum and at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of management by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The quorum for a meeting of managers shall be any three managers.

The board of management may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Vis-à-vis third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of any manager or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers.

Art. 9. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 10. Each associate may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 11. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

Art. 12. The fiscal year begins on 1st January and ends on 31st December of the following year.

Art. 13. Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it, being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The balance may be distributed to the members upon decision of a meeting.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as a single associate Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred United States Dollars (US\$ 100.-) each. Proof of the transfer has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-1661, Luxembourg, 99, Grand-rue

2. The number of managers is set at four:

- a) Mr Neil Mepham, head of taxation of UNITED BUSINESS MEDIA PLC., residing in London, England.
- b) Mr Jack Groesbeek, Director of VAVASSEUR INTERNATIONAL BV, residing in Krommenie, the Netherlands;
- c) Mr Eric Isaac, group resident manager, residing in 4, Gappenhiehl, L- 5335 Moutfort, Luxembourg;
- d) Mr Dennis Bosje, manager, residing in Steinfort

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-neuf mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

UNITED BUSINESS MEDIA GROUP LTD, une société de droit anglais, ayant son siège à Ludgate House, 245 Blackfriars Road, London SE1 9UY, England, représentée par M. Eric Isaac, gérant résidant du groupe, demeurant à Moutfort, Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration qui a été signée à Londres le 28 mai 2002, laquelle, paraphée ne varetur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La société prend la dénomination de UBM OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Dollars des Etats Unis d'Amérique (US\$ 12.500) subdivisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats Unis d'Amérique (US\$ 100,-).

Art. 6. Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente-jours à partir de la date du refus du transfert à un non-associé conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et ils sont révocables ad nutum et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le quorum pour une réunion du conseil de gérance est de trois gérants.

Le conseil des gérants peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la décision intervenue.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature seule et individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au trente et un décembre.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré cent vingt-cinq parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats Unis d'Amérique.

Preuve du transfert a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation / Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 99, Grand-rue, L-1661 Luxembourg

2. Le nombre de gérants est fixé à quatre;

a) Mr Neil Mephram, chef du département fiscal de UNITED BUSINESS & MEDIA PLC., demeurant à Londres, Angleterre.

b) Mr Jack Groesbeek, gérant, demeurant à Krommenie, Pays-Bas;

c) M. Eric Isaac, gérant résidant du groupe, demeurant à 4 Gappenhiehl, L-05335 Moutfort, Luxembourg;

d) M. Dennis Bosje, gérant, résidant à Steinfort, Luxembourg.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons, une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Isaac, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 135S, fol. 66, case 4. – Reçu 116,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

J. Elvinger.

(45975/211/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SOPHALEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2002.

FIDUPAR

Signatures

(45954/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SIGMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

STATUTES

In the year two thousand two, on the twenty-eighth of may.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mrs. Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg and by Miss Séverine Canova, lawyer, residing in Metz (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mrs. Christelle Ferry, prenamed and by Miss Séverine Canova, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of SIGMA LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of March at 11.00 a.m. and the first time in the year 2003.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares (155)
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares (155)

Total: three hundred and ten shares (310).

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred EURO (EUR 1,900.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,

b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,

c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, et par Mademoiselle Séverine Canova, juriste, demeurant à Metz (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Madame Christelle Ferry, prénommée et par Mademoiselle Séverine Canova, prénommée, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIGMA LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à 11.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions (155)
 2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions (155)
- Total: trois cent dix actions (310)

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cent euros (EUR 1.900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.-- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 12CS, fol. 81, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 juin 2002.

G. Lecuit.

(45974/220/289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAGRITTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

L'an deux mille deux le seize mai.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marius Kohl, employé, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.
- 2.- Les époux François Castellucci, employé et Monique Mathias, sans état, demeurant ensemble à L-3941 Mondercange, 19, op Feileschter, ici représentés par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Mondercange, le 10 mai 2002.
- 3.- Monsieur Alain Engel, pharmacien, demeurant à L-4137 Esch-sur-Alzette, 42, rue de l'Hôpital, ici représenté par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2002.
- 4.- Monsieur Fons Johanns, employé privé, demeurant à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ici représenté par Monsieur Marius Kohl, prénommé, en vertu des procurations données à Luxembourg, le 10 mai 2002.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les dénommés sub 1, 2, 3 et 4 sont les seuls associés de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAGRITTE avec siège social à L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 22.532.

Lequel comparant, agissant comme il vient d'être dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter la déclaration suivante:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital souscrit de la société de francs luxembourgeois en Euros par application du taux de change officiel d'un Euro = 40,3399 LUF avec effet au 1^{er} janvier 2002.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à deux mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 2.480,-).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à la somme de deux mille quatre cent quatre-vingt euros (EUR 2.480) divisé en cent (100) parts de vingt-quatre Euros quatre-vingt cents (EUR 24,80).»

Troisième et dernière résolution

Le siège social de la société est transféré de L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital et l'article quatre alinéa un des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par le notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kohl, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 21 mai 2002, vol. 351, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 30 mai 2002.

M. Weinandy.

(45985/238/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAGRITTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4137 Esch-sur-Alzette, 44, rue de l'Hôpital.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 30 mai 2002.

M. Weinandy.

(45986/238/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ANTIGONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 39.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 juin 2002, vol. 569, fol. 71, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juin 2002.

FIDUPAR

Signatures

(45955/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SKIRNERINVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

STATUTES

In the year two thousand and one on the eighth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Johan Bjarke, residing at Skirnervägen 13, S-182 67 Djursholm, Sweden.

2. Mrs Marina Bjarke, residing at Skirnervägen 13, S-182 67 Djursholm, Sweden.

Both of them represented by Mr Mikael Holmberg, company director, residing in Leudelange, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist-under the name of SKIRNERINVEST S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The sole object of the Company is the holding of participations in Luxembourg and/or foreign companies, as well as the administration, development and management of its portfolio.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten (EUR 310.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the board of directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 9. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 10. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors or third party agents who are not required to be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 12. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders of the Company.

The statutory auditor(s) shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV.- Meetings of shareholders

Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 14. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of June of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 17. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 18. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2002. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2003.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. Johan Bjarke, prenamed: ninety nine (99) shares.
2. Marina Bjarke, prenamed: one (1) share.

Total: One hundred (100) shares.

All these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately thousand six hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

1. Mr Mikael Holmberg, company director, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg;
2. Mrs Nadine Gloesener, assistant manager, residing at 53A, rue Principale, L-9190 Vichten, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Mr Johan Bjarke, residing in Skirnervägen 13, S-182 67 Djursholm, Sweden.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2003:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mr Bjarke together with Mr Holmberg or Mrs Gloesener.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Johan Bjarke, demeurant à Skirnervägen 13, S-182 67 Djursholm, Suède.
2. Mme Marina Bjarke, demeurant à Skirnervägen 13, S-182 67 Djursholm, Suède.

Tous les deux représentés par M. Mikael Holmberg, directeur de société, demeurant à Leudelange, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts. La Société adopte la dénomination SKIRNERINVEST S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. Le seul objet de la société est la prise de participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction de son portefeuille.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisés en cent (100) actions avec une valeur nominative de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut délibérer en accord avec les réglementations de délibération applicables à des réunions ordinaires. Cependant, toute réunion tenue n'est pas obligatoire, puisque des opérations du conseil d'administration peuvent être effectuées par un consentement unanime écrit de la part de tous les directeurs. Dans ce cas, chaque directeur doit recevoir le texte entier de chaque résolution ou décision à prendre, expressément dressé en écrit, transmis par courrier normal, électronique ou par télécopie.

Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires, déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV.- Assemblées des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 16. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Chapitre V.- Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 18. Affectation des profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Disposition générale

Art. 20. Disposition générale. Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2002. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2003.

Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. Johan Bjarke, prénommé: quatre-vingt-dix-neuf (99) actions.
2. Marina Bjarke, prénommée: une (1) action.

Total: cent (100) actions.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre de administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2003:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mme Nadine Gloesener, directeur adjoint, demeurant à 53a, rue principale, L-9190 Vichten, Grand-Duché de Luxembourg.

3. M. Johan Bjarke, demeurant à Skirnervägen 13, S-182 67 Djursholm, Suède.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2003:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est qu'à représenter que par la signature commune de M. Johan Bjarke avec M. Holmberg ou Mme Gloesener.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

La notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holberg, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 39, case 8. – Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2002.

J. Elvinger.

(45979/211/323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

FABOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 51.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(46000/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SYNCRON LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-7260 Bereldange, 10A, Elterstrachen.

H. R. Luxemburg B 78.882.

Im Jahre zweitausendzwei, den vierten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, hat sich die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft SYNCRON LUXEMBURG, mit Sitz zu L-7260 Bereldange, 10A, Elterstrachen, eingefunden,

die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 21. November 2000, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 395 vom 30. Mai 2001.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Sektion B und der Nummer 78.882.

Vorstand

Die Tagung wird um 16.00 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Helmut Moersdorf, Architekt, wohnhaft in Igel (Deutschland) eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Herrn Claude Erpelding, Privatangestellter, wohnhaft in Düdelingen.

Die Generalversammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Thomas Feld, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Igel (Deutschland).

Zusammensetzung der Versammlung

Die bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesenden Aktionäre sowie die Anzahl der ihnen gehörenden Aktien wurden auf einer von den anwesenden Aktionären unterschriebenen Anwesenheitsliste aufgeführt, und auf welche, von dem Vorstand angefertigte Liste, die Mitglieder der Versammlung erklären sich zu berufen.

Die genannte Anwesenheitsliste, nachdem sie von dem Vorstand und dem amtierenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Erklärung des Vorsitzenden

Der Vorsitzende gibt folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar dieselben zu beurkunden und zwar:

I.- Die gegenwärtige Generalversammlung hat sich mit der folgenden Tagesordnung zu befassen:

Tagesordnung:

1.- Umänderung des Gesellschaftszweckes und Änderung von Artikel 4 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung, Verwertung durch Ankauf, Verkauf, Vermietung und Promotion von jedwelchen bebauten und unbebauten, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien, sowie die Verwaltung von Immobilien.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, welche zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich ebenfalls mittels Einbringen, Abtreten oder Fusion an jeglichen anderen ähnlichen Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen, welche die Ausführung des Geschäftszweckes direkt oder indirekt fördern können»;

2. Amtsniederlegung von Herrn Helmut Moersdorf, Architekt, wohnhaft in D-54298 Igel, Schauinsland 33, von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied;

3. Bestellung eines neuen Verwaltungsratsmitglieds.

II.- Das Gesellschaftskapital ist zur Zeit in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche dreihundertzehn (310) Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung kann somit rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen, ohne dass es erfordert ist, Rechenschaft über die Form der Einberufungen abzugeben.

Feststellung der Gültigkeit der Generalversammlung

Die vom Vorsitzenden abgegebenen Erklärungen wurden von dem Stimmzähler überprüft und von der Generalversammlung für richtig befunden. Die Generalversammlung bekennt sich als rechtmässig einberufen und fähig, rechtsgültig über die vorliegenden Punkte der Tagesordnung zu beraten.

Beschlüsse

Nach vorangehender Beratung hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und den Artikel 4 der Satzung zu ändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung, Verwertung durch Ankauf, Verkauf, Vermietung und Promotion von jedwelchen bebauten und unbebauten, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien, sowie die Verwaltung von Immobilien.

Sie kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und auch kann sie sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobiliare Tätigkeiten ausüben, welche zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich ebenfalls mittels Einbringen, Abtreten oder Fusion an jeglichen anderen ähnlichen Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen, welche die Ausführung des Geschäftszweckes direkt oder indirekt fördern können.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung nimmt die Amtsniederlegung von Herrn Helmut Moersdorf, Architekt, wohnhaft in D-54298 Igel, Schauinsland 33, in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, an.

Herrn Helmut Moersdorf wird Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage erteilt.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst Herrn Jörg Hausmann, Diplom-Bankfachwirt, wohnhaft in Trier, Merowingerstrasse 44, zum neuen Verwaltungsratsmitglied zu bestellen.

Sein Mandat endet bei der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2005.

Abschluss

Da die Tagesordnung erschöpft ist und keiner der Anwesenden das Wort erbittet, schliesst der Vorsitzende die Versammlung um 16.30 Uhr.

Kosten

Die Kosten, Auslagen und Gebühren die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihnen kundigen Sprache an die Mitglieder der Generalversammlung, haben die Vorstandsmitglieder, welche dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt sind, gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Moersdorf, Erpelding, Feld, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2002, vol. 12CS, fol. 81, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 19. Juni 2002.

T. Metzler.

(45980/222/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SYNCRON LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 10A, Elterstrachen.

R. C. Luxembourg B 78.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 19 juin 2002.

Signature.

(45981/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

TERRA ROSA S.C.I., Société Civile immobilière.

Siège social: L-5960 Itzig, 100, rue de l'Horizon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(46001/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

ISORAMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 57.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(46002/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

CHINA FILM INTERNATIONAL TRADING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 63, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 44.384.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CHINA FILM INTERNATIONAL TRADING S.A., en liquidation, ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 63, rue de Hollerich, (R.C. Luxembourg section B numéro 44.384), constituée suivant acte reçu par André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juin 1993, publié au Mémorial C numéro 435 du 18 septembre 1993,

et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 18 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 822 du 9 novembre 2000,

avec un capital social de un million huit cent mille francs luxembourgeois (1.800.000,- LUF), divisé en mille huit cents (1.800) d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Wenqiang Yuan, administrateur-délégué de société, représentant général de CHINA FILM GROUP CORPORATION à Paris, demeurant à Courbevoie, (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Weijie Yang, employé de CHINA FILM GROUP CORPORATION, demeurant à Courbevoie, (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de cinq cent trente euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. Yuan, B. Zeimet, W. Yang, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2002, vol. 519, fol. 5, case 9.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juin 2002.

J. Seckler.

(46009/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MARIGO, Société Civile immobilière.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 87, avenue Guillaume.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 juin 2002.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

(46004/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

SEVEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 62.105.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2002, vol. 135S, fol. 47, case 12, que la société SEVEN INVESTMENT S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

(46023/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

M.E.F. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.989.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 135S, fol. 29, case 5, que la société M.E.F. HOLDING S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

(46024/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

BELUBOND FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 27.219.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 16 octobre 2000

Le conseil d'administration:

1. décide, conformément à l'article 4 des statuts, de déplacer le siège social de la Société au 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, et ce avec effet au 21 octobre 2000.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BELUBOND FUND

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

D. Lambert / H. Corbet

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46029/004/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

MAESTRO LUX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 26.577.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 16 octobre 2000

Le conseil d'administration:

1. décide, conformément à l'article 4 des statuts, de déplacer le siège social de la Société au 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, et ce avec effet au 21 octobre 2000.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAESTRO LUX

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

D. Lambert / H. Corbet

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 81, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46030/004/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

JULIUS BAER MULTIBOND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.187.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 juin 2002, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Andreas Bär

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD, Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

- Freddy Brausch

ETUDE DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg

- Mathias Brüscheweiler

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

- Walter Knabenhans

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstr. 36, CH-8010 Zürich

- John Pauly

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

- Dr Peter Spinnler

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

- Wolfgang Traindl

DIE ERSTE-Kapitalanlagegesellschaft mbH, Graben 21, A-1010 Wien

Pour JULIUS BAER MULTIBOND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46033/006/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

FICHET BAUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.
R. C. Luxembourg B 12.035.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue le 18 juin 2002, que:

- la démission de Monsieur Laurent Mussilier de son poste de gérant-directeur en date du 8 mars 2002 a été acceptée par l'assemblée;

- l'assemblée décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean-Pierre Deschuyter, domicilié à B-2280 Gerobbendonk, 43, Kapelstraat comme gérant-directeur.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 80, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46064/535/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

AJACOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.036.

Les statuts coordonnés enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 6 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour AJACOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(46035/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

AJACOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.036.

Le bilan au 31 décembre 2000 enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 6 a été déposé au registre des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour AJACOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(46038/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

JULIUS BAER MULTISTOCK, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.188.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 3 juin 2002, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Andreas Bär

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD, Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

- Freddy Brausch

ETUDE DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1011 Luxembourg

- Mathias Brüscheweiler

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

- Walter Knabenhans

JULIUS BÄR HOLDING AG, Bahnhofstr. 36, CH-8010 Zürich

- John Pauly

FIRST EUROPEAN TRANSFER AGENT S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg

- Dr Peter Spinnler

JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES LTD., Freigutstr. 40, CH-8010 Zürich

Pour JULIUS BAER MULTISTOCK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2002, vol. 569, fol. 75, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46034/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

AUTO 97, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38a, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 63.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Capellen, le 18 juin 2002, vol. 138, fol. 84, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2002.

(46054/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LTD, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 2.642.

—
Les statuts coordonnés enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 6 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour BRITISH AND CONTINENTAL UNION LTD, Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(46036/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

BRITISH AND CONTINENTAL UNION LTD, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 2.642.

—
Le bilan au 31 décembre 2001 enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 6 a été déposé au registre des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour BRITISH AND CONTINENTAL UNION LTD

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(46040/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

BRESAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 14.055.

—
Le bilan au 31 décembre 2001 enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 6 a été déposé au registre des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour BRESAM S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(46039/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

JESMOND BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 36.850.

—
Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 21 mai 2002

Il a été décidé que:

- la démission de Monsieur Mark Van Antwerpen en qualité d'Administrateur de la société est par la présente approuvée;

- la nomination de Monsieur Jan Vermeulen, domicilié à Schaliënhofstraat, 25, 8570 Vichte, Belgique, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de la société est par la présente approuvée.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Pour extrait conforme

Pour MAITLAND MANAGEMENT SERVICES

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 63, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(46063/631/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

VEHUHIAH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.455.

Les statuts coordonnés enregistrés à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 6 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour VEHUHIAH S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(46037/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

VEHUHIAH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.455.

Le bilan au 31 décembre 1999 enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 6 a été déposé au registre des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour VEHUHIAH S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(46048/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

VEHUHIAH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.455.

Le bilan au 31 décembre 2000 enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2002, vol. 569, fol. 64, case 6 a été déposé au registre des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

Pour VEHUHIAH S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(46047/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

TOPVEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.992.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

(46067/542/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

DECO-PEINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange.
R. C. Luxembourg B 36.253.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2002, vol. 569, fol. 53, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2002.

(46068/542/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

L.H.L., LES LABORATOIRES HOMEOPATHIQUES DU LUXEMBOURG,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 17.214.

L'an deux mille deux, le quatre juin.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

1.- Monsieur Gérard Lehning, président de société, demeurant à Metz (F-57070), 12, rue Dominique Macherez, agissant tant:

- en son nom personnel;

- en sa qualité de gérant avec pouvoir d'engager par sa seule signature la société plus amplement citée ci-après;

- ainsi qu'en sa qualité de mandataire spécial de:

a) son épouse Madame Denise Rousset, attachée de direction, demeurant à Metz (F-57070), 12, rue Dominique Macherez;

b) Monsieur Laurent Lehning, gérant de sociétés, demeurant à Metz (F-57070) 10, rue Dominique Macherez;

c) Monsieur Patrick Ottemer, Directeur-export, demeurant à Metz (F-57000), 3, rue des Plantes;

d) Monsieur Jean-Claude Zanga, actuaire fiduciaire, demeurant à F-57070 Metz, rue de la Cheneau;

tel qu'il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 23 mai 2002, qui après avoir été paraphée ne varietur par le comparant agissant en ses dites qualités et par le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes pour être enregistrée.

Lequel comparant agissant en ses dites qualités déclare que les personnes précitées sont les seuls associés de la Société à responsabilité limitée LES LABORATOIRES HOMEOPATHIQUES DU LUXEMBOURG en abrégé L.H.L, avec siège social à L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 31 du 13 février 1980.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C page 17.774.

Le capital social de la société est actuellement de un million de francs luxembourgeois (Flux 1.000.000,-), divisé en mille (1.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (Flux 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite le comparant plus amplement spécifié ci-avant, déclare agir pour la majorité des associés qui représentent plus des trois quarts du capital social, tel qu'il résulte de l'assemblée générale extraordinaire précitée tenue sous seing privé en date du 23 mai 2002 ainsi que de la liste de présence y annexée, il se considère comme dûment convoqué à la présente assemblée, et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités a déposé entre les mains du notaire la cession de cent parts sociales faite par Monsieur Robert Cloos, gérant de société, demeurant à Leudelange à Monsieur Jean-Marie Siegrist, délégué médical, demeurant à Metz et il déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

Ladite cession a été payée avant la signature du présent acte, et hors la présence du notaire, ce dont titre quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Jean-Marie Siegrist, prénommé entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Monsieur Gérard Lehning prénommé agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter ladite cession.

Deuxième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités a déposé entre les mains du notaire la cession de quarante parts sociales faite par Monsieur Jean-Marie Siegrist prénommé à Monsieur Laurent Lehning, prénommé, et il déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

Ladite cession a été payée avant la signature du présent acte, et hors la présence du notaire, ce dont titre quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Laurent Lehning, prénommé entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Monsieur Gérard Lehning prénommé agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter ladite cession.

Troisième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités a déposé entre les mains du notaire la cession de quarante parts sociales faite par Monsieur Jean-Marie Siegrist prénommé à Monsieur Patrick Ottemer prénommé et il déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

Ladite cession a été payée avant la signature du présent acte, et hors la présence du notaire, ce dont titre quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Patrick Ottemer, prénommé entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Monsieur Gérard Lehning prénommé agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter ladite cession.

Quatrième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités a déposé entre les mains du notaire la cession de dix parts sociales faite par Monsieur Jean-Marie Siegrist prénommé à Monsieur Jean-Claude Zanga, prénommé, et il déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

Ladite cession a été payée avant la signature du présent acte, et hors la présence du notaire, ce dont titre quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Jean-Claude Zanga, prénommé entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Monsieur Gérard Lehning prénommé agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter ladite cession.

Cinquième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités a déposé entre les mains du notaire la cession de cinquante parts sociales faite par Madame Juliette Royer, sans état, épouse de Monsieur Raymond Rousset, demeurant à Pange (France) à Monsieur Gérard Lehning, prénommé, et il déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

Ladite cession a été payée avant la signature du présent acte, et hors la présence du notaire, ce dont titre quittance et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Gérard Lehning, prénommé entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Monsieur Gérard Lehning prénommé agissant également en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter ladite cession.

Sixième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités a déposé entre les mains du notaire la cession de cinquante parts sociales faite par Madame Juliette Royer, prénommée à Madame Denise Rousset, épouse de Monsieur Gérard Lehning prénommée, et il déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

Ladite cession a été payée avant la signature du présent acte, et hors la présence du notaire, ce dont titre quittance et décharge.

La cessionnaire Madame Denise Rousset, épouse de Monsieur Gérard Lehning, prénommée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Monsieur Gérard Lehning prénommé agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter ladite cession.

Septième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités a déposé entre les mains du notaire la cession de cent dix parts sociales faite par Monsieur Jean-Marie Siegrist prénommé à Monsieur Gérard Lehning prénommé, et il déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

Ladite cession a été faite à titre gratuit et hors la présence du notaire, ce dont titre et décharge.

Le cessionnaire Monsieur Gérard Lehning, prénommé entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir de ce jour, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Monsieur Gérard Lehning prénommé agissant également en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter ladite cession.

Huitième résolution

Suite aux diverses cessions de parts précitées, dont les copies demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées, le capital social de la société est de un million de francs luxembourgeois (Flux 1.000.000,-), divisé en mille (1.000) parts sociales de mille francs luxembourgeois (Flux 1.000,-) chacune, entièrement libérées et réparti comme suit:

| | |
|---|-----|
| 1.- Monsieur Gérard Lehning, prénommé, sept cent six parts sociales | 710 |
| 2.- Madame Denise Rousset, prénommée, deux cents parts sociales | 200 |
| 3.- Monsieur Laurent Lehning, prénommé, quarante parts sociales. | 40 |
| 4.- Monsieur Patrick Ottemer, prénommé, quarante parts sociales | 40 |
| 5.- Monsieur Jean-Claude Zanga, prénommé, dix parts sociales | 10 |

Total: mille parts sociales. 1.000

Neuvième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités décide de modifier la monnaie d'expression du capital de francs luxembourgeois en euros, au taux de conversion officiel de l'UEM qui est de 40,3399 LUF (quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois) pour 1,- euro (un euro), de sorte que le capital social sera de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (24.789,35 EUR) et de supprimer la désignation de la valeur des parts.

Dixième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (24.789,35 EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000,- euros), par incorporation au capital d'une partie des réserves libres à concurrence de deux cent dix euros soixante-cinq cents (210,65 EUR) sans émission de parts nouvelles.

L'existence de la réserve a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan établi et approuvant les comptes annuels établi au 31 décembre 2000, dont un exemplaire après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Onzième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités décide de fixer une nouvelle valeur nominale des parts.

Douzième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le comparant agissant en ses dites qualités décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social de la société est de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Treizième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.»

Quatorzième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Ils sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature d'un ou de plusieurs gérants.»

Quinzième résolution

Le comparant agissant en ses dites qualités décide de modifier l'article neuf des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant agissant en ses dites qualités a déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par ses nom, prénom, usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: G. Lehning, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2002, vol. 878, fol. 49, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2002.

B. Moutrier.

(45992/272/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.

**L.H.L., LES LABORATOIRES HOMEOPATHIQUES DU LUXEMBOURG,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 17.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 21 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2002.

B. Moutrier.

(45993/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2002.